

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(9)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 20 septembre 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 20 septembre 1869

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 septembre 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Noizet, Charles René](#)

Lieu de destinationMetz (Moselle)

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin veut que Noizet lui confirme qu'il a reçu un calorifère fabriqué à Reims en 1857 différent du calorifère breveté par Haunet mais ressemblant à ceux que Corneau frères ont fait breveter en décembre 1866 et antérieurs à eux. Godin considère qu'il s'agit d'une pièce importante à produire devant les experts ; il suppose que Noizet a fait transporter l'appareil à l'arsenal. Godin communique à Noizet les déclarations attestant l'authenticité du calorifère.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Haunet, Émile](#)

Lieux cités

- [10, rue d'Asfeld, Metz \(Moselle\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (431r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quincy le 20 June 1869

431

Monsieur et Bizet

vous avez du succès vers la
 fin j'ai vu dernièrement un calorigène
 retrouvé à Poitiers comme s'il
 antérieurement représentant ce qui se
 fabriquait à Poitiers qu'on ne savait
 à Paris des bruits le calorigène doit
 servir auprès des rapports pour établir
 de la façon la plus claire possible
 que l'on faisait à Poitiers le calorigène
 à force mobile avec prise d'air par
 le bas et bouche de chaleur en haut
 des 1857 calorigènes qui n'avaient rien
 de semblable à celui que M. Roumet
 avait alors fait breveter, mais qui
 ressemblent à ceux que M. de Comman
 ont fait breveter seulement en 1860
 et ceux qui ont été en usage pendant
 grande importance à produire devant
 les rapports vous n'avez pas répondu
 à ma lettre du 10 août et que
 vous en avez fait mais je suppose
 que vous l'avez fait transporter à Paris
 je vous fais passer auprès de ^{certains} les
 déclarations qui attestent l'authenticité
 de ce calorigène, je compte sur vos soins
 pour remettre ces déclarations à M. de Comman
 capteurs afin ^{de la voir} que je joins des preuves
 de la saisie pratiquée par Roumet par un individu

Quincy a vu un calorigène de Poitiers

Poitiers

M. de Comman